

# Champs lexicaux

Un champ lexical représente un ensemble de mots ou d'expressions qui relèvent d'une même notion, d'un même thème. Par exemple, des mots comme *judiciaire, jugement, légalité, loi, plaider, poursuite* et *procès* font partie du champ lexical de la **justice** (ou du **droit**). Comme les mots ont souvent plusieurs sens, ils peuvent ainsi faire partie de champs lexicaux différents.

L'utilisation de champs lexicaux dans un texte permet de bien cerner un sujet, de créer une atmosphère, d'exploiter différents aspects d'un thème, etc. Par exemple, pour une production écrite sur une descente de rivière en canot camping, la recherche de champs lexicaux (différentes listes de mots) avant de commencer à rédiger permet d'aborder tous les aspects du sujet. Ici, on peut penser à des champs lexicaux portant sur les domaines suivants : les préparatifs, le trajet pour se rendre à destination, la descente de la rivière, les repas, le camping, les participants, les anecdotes, etc. De plus, l'utilisation de champs lexicaux permet, entre autres procédés, d'assurer la reprise et la progression de l'information dans un texte.

Un dictionnaire analogique comme le *Petit Robert* permet de trouver un certain nombre de mots faisant partie d'un même champ lexical. Pour chaque sens d'un mot, les renvois indiquent d'autres mots qui relèvent du même champ lexical ; ces derniers apparaissent en caractères gras et sont précédés de la lettre V (pour Voir). Par exemple, au mot *justice*, on trouve les mots suivants (en caractères gras) classés selon les différents sens du mot *justice* :

Sens 1 : *Droiture, équité, impartialité, intégrité, probité.*

Sens 2 : *Légalité, loi ; Équité ; Juste.*

Sens 3 : *Juger.*

Sens 4 : *Judiciaire, juridique ; Procédure ; Action, poursuite ; Actionner, agir, défendre, plaider, poursuivre, requérir ; Arrêt, jugement, ordonnance, sentence ; Bailli, lieutenant, prévôt, sénéchal ; Identité, anthropométrie.*

Sens 5 : *Chancellerie ; Sceaux.*

Sens 6 : Aucun renvoi.

On constate que le terme *justice* possède un champ lexical fort étendu. Tous ces renvois sont particulièrement utiles pour retracer un mot qu'on aurait oublié ou pour apprendre un mot nouveau.

Par ailleurs, les dictionnaires de synonymes donnent la liste des mots appartenant à un même champ lexical et expliquent les différences de sens entre ces mots. Cependant, en général, ces dictionnaires s'en tiennent aux mots de la même catégorie grammaticale : par exemple, pour un adjectif, le dictionnaire se limitera à une liste d'adjectifs.

Pour bien exploiter les champs lexicaux, les dictionnaires analogiques et les dictionnaires de synonymes constituent des outils indispensables.